

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**  
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI**  
**TERRITORIAL**  
**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique**  
**et de l'Environnement**  
**Section des Installations Classées**

**Commune de BULLY LES MINES**

-----  
**Enregistrement en vue d'exploiter une plateforme logistique**  
**SOCIETE VIRTUO BULLY 2 SARL**

-----  
**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

La société VIRTUO BULLY 2 SARL dont le siège social est situé 22 rue Paul Belmondo 75012 PARIS, a déposé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter une plateforme logistique, ZI Alouette 62160 BULLY LES MINES.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 13 août 2018.

Le dossier est consultable en mairie de BULLY LES MINES, commune d'implantation du projet, du 10 septembre 2018 au 10 octobre 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.